

12 déc 2025 -17:58

Appartient à [Conseil des ministres du 12 décembre 2025](#)

Modification des pourcentages et montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs indépendants

Sur proposition de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs indépendants à partir de 2026.

La décision du gouvernement d'étendre la période de dispense des cotisations sociales en cas de maternité, dès 2026, d'un à deux trimestres engendrera une diminution des recettes de cotisations sociales.

Afin d'éviter que cette mesure structurelle ne soit compensée par la dotation d'équilibre, le financement de la Gestion globale via le financement alternatif sera augmenté à hauteur de 11,3 millions d'euros dès 2026.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs indépendants à partir de 2026

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique
<https://simonet.belgium.be>
info@simonet.belgium.be

Pauline Biévez
Porte-parole (FR)
+32 477 38 45 01
pauline.bievez@simonet.belgium.be

Ortwin De Vliegher
Porte-parole (NL)
+32 475 90 43 08
ortwin.devliegher@simonet.belgium.be